



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20241203-2024-153-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 03 DEC. 2024
N°2024-153

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Avis de la commune de Champigny-sur-Marne sur le projet de plan des mobilités arrêté en Conseil régional en date du 27 mars 2024

Rapporteuse : Mme BERTRAND

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), M. DUBUS (donne pouvoir à Mme ARRON), Mme ABCHICHE (donne pouvoir à M. NGANDE), M. GOUPIL (donne pouvoir à M. PICOT), M. VIGUIE (donne pouvoir à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne pouvoir à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne pouvoir à M. PESSOA GRIJO), M. BARON (donne pouvoir à Mme THIROUX), M. SOLARO (donne pouvoir à Mme ADOMO), Mme MASMOUDI (donne pouvoir à M. FAUTRE), Mme KEITA-GASSAMA (donne pouvoir à Mme CAPORAL), M. SUDRE (donne pouvoir à M. TITOV)

Secrétaire de séance : Mme AMAR

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 12

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES ESPACES PUBLICS ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
Service Transports Déplacements Environnement

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP émis lors de sa séance en date du 4 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 5 novembre 2024 ;

Considérant la révision par Ile-de-France Mobilités du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) 2010-2020, conformément aux dispositions des articles L.1214-24 à 28 du code des transports ;

Considérant l'évaluation du document programmatique réalisée en 2021 par Ile-de-France Mobilités ;

Considérant la délibération du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités en date du 6 février 2024, sur le projet de plan des mobilités d'Ile-de-France ;

Considérant la délibération n° CR 2024-002 du conseil régional en date du 27 mars 2024, arrêtant le projet de Plan des Mobilités d'Ile-de-France proposé par Ile-de-France Mobilités ;

Considérant qu'en application de l'article L.1214- 25 du code des transports, la ville a été saisie par la Région Ile-de-France en date du 11 juin 2024, pour communiquer son avis sur le projet arrêté.

après en avoir délibéré, à la majorité

38 votes pour dont 8 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, M. VIGUIE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON)

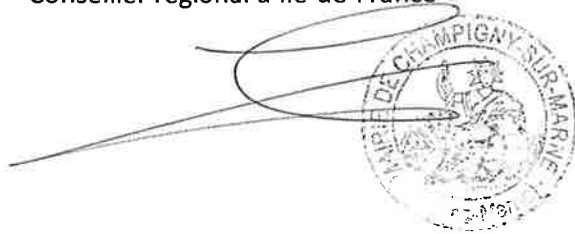
8 votes contre dont 3 procurations (, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE) Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, M. MAILLER et M.SY

3 abstentions dont 1 procuration (M. SOLARO) M. LURIER, Mme ADOMO

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avis de la commune sur le projet de Plan des Mobilités d'Ile-de-France

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Madame Sophie AMAR
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le 03 DEC. 2024

Publication, le 03 DEC. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire

